



Monsieur le Président
MRAe
DREAL / SEE
14, rue du Baillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

Dombasle-sur-Meurthe,
Le 29 septembre 2026.

Pôle Aménagement, Développement économique et Habitat

Affaire suivie par Frédéric DERUY – 09.72.22.30.81 / f.deruy@cc-seletvermois.fr

Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MANONCOURT EN VERMOIS – Saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Nos réf : 2026-478-FD

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans le projet de modification n°1 du PLU de MANONCOURT-EN-VERMOIS, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Cette procédure permet d'assurer la mise en compatibilité du PLU avec le SCoT Sud 54 et les autres normes supérieures (futur PLH intercommunal, SRADDET Grand Est...).

Celle-ci conduit précisément à :

- L'ajustement de l'OAP sectorielle 2AU « Allée des Saules » ;
- Une série d'ajustements marginaux du règlement graphique à l'échelle des zones UB, 1AU, A, Nh et Nj ;
- La modification de plusieurs articles du règlement littéral.

Je joins à cette saisine le dossier utile pour examen au cas par cas ad hoc via le Portail de l'évaluation environnementale.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devra nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci. Votre avis sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Luc BINSINGER
2026.09.29 11:38:10 +0200
Ref:11852897-17907368-1-D
Signature numérique
le Président

Luc BINSINGER

